

Téléphone : 04.75.39.98.20

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Guy CLÉMENT, Maire**.

**10 Présents :** Guy CLÉMENT, Simone MESSAOUDI, Michel COUPE, Aurélia NOHARET, Magali OZIL, Marie-Christine ALLEGRE, Yves ALLEGRE, Thierry TOURRE, Pierre DE LA FONTAINE, Thomas REIMLINGER.

**4 Absents non excusés :** Arlette BOUCHER, Françoise PLANTEVIN, Bruno LAURENT, Régis OLLIER.

**5 Absents excusés :** Thierry BESANCENOT, Nicole ARRIGHI, Christian CARON, Bernadette COSTES, Alexandra FONTANA.

**5 Procurations :**

- Nicole ARRIGHI à Simone MESSAOUDI,
- Christian CARON à Yves ALLEGRE
- Bernadette COSTES à Marie-Christine ALLEGRE
- Alexandra FONTANA à Aurélia NOHARET,
- Thierry BESANCENOT à Guy CLEMENT,

**Secrétaire de séance :** Simone MESSAOUDI

Le **Procès-Verbal** de la séance du Conseil Municipal (CM) du **3 avril 2023** est approuvé à l'unanimité.

Il est rappelé que les élus peuvent faire passer leur fichier Word par mail de leur intervention avant chaque réunion de préférence ou après la réunion dans un délai maximum de 5 jours, afin qu'il ne soit pas oublié ou mal interprété et soumis à l'approbation du Maire et du secrétaire de séance signataires du PV des séances du CM affichés dans les 8 jours maximum qui suivent les réunions du CM.

### **DELIBERATION n°17 :** AVANT PROJET DEFINITIF (APD) DE LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE

Vu les réunions de travail de la Commission communale « Culture, Animation, Communication »,  
Vu la collaboration de la responsable de la Bibliothèque actuelle,  
Vu les échanges avec l'Architecte des Bâtiments de France,  
Vu les contacts avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et le Département de l'Ardèche,  
Vu l'esquisse établie par le cabinet d'architecture ESTEVE-DUTRIEZ d'Aubenas réalisée en concertation avec toutes les parties prenantes et correspondant aux besoins des scolaires, des usagers Ruomsois et des

environs tout en intégrant la dimension touristique du Canton,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023.016 du 3 avril 2023 approuvant l'Avant-Projet Sommaire d'un montant total hors taxe de 1 430 000 €,  
Vu la dernière réunion du 12 avril 2023 de présentation du projet aux instances précitées avec la participation de quelques lecteurs validant unanimement tous les principes exposés et suscitant un réel enthousiasme,

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'approuver l'APD d'un montant total de **1 394 384.98 € HT**, soit 1 673 261.98 TTC et 35 615.02 € HT de moins que l'APS,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel et d'autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles (Europe, Etat (Dotation Générale de Décentralisation via la DRAC) et le Département de l'Ardèche) au taux maximum,
- d'autoriser à déposer et à signer le permis de construire et toutes les formalités pour la réalisation de cette opération n°151 déjà inscrite pour partie au budget principal 2023 à hauteur de 200 000 €.

**DELIBERATION n°18 :** CONVENTION 2023-2024 AVEC ARDECHE MUSIQUE ET DANSE  
CONSERVATOIRE POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES EN  
MILIEU SCOLAIRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le nouveau partenariat mis en place cette année avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche qui s'est substituée au Conseil Départemental de l'Ardèche pour la Musique et Danse Conservatoire pour des opérations d'éveil musical dans les écoles.

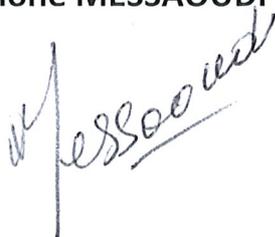
Ces dernières devant faire leurs demandes aux Communes avant le 25 avril 2023 et les Conseils Municipaux en délibérer avant le 10 mai 2023. Le Maire demande de se prononcer sur la convention de nouveau partenariat fixant les nouvelles modalités financières pour l'année scolaire 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche pour renouveler les opérations d'éveil musical et danse auprès des écoles.
- D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention qui fixe une augmentation de :
  - . 730 € à 800 € le forfait des écoles élémentaires pour 15 séances par classe x 1 heure,
  - . 365 € à 400 € le forfait des écoles maternelles pour 15 séances par classe x 0,5 heure,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au Budget 2023

Fin de la séance à 19h, PV fait et affiché le **28 avril 2023**.

La Secrétaire de séance,  
**Simone MESSAOUDI**



Le Maire,  
**Guy CLÉMENT**

